

**CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT » -
Commission de Quartier – 10 décembre 2014**

Présent(e)s : Boualkma Lamyae, Blockeel Mia, Bouchoms Anne, Braune Magali, Caroline (Avicenne), De Neve Antoine, Leclercq Benoit, Pegoff Geraldine, Piroux Vincent, Quirijnen Katrien, Sabot Pierre, Van Den Brande Martine, Noël Ophélie.

18h30, début de la séance avenue de Scheut, 145 – 1070 Anderlecht.

Le PV de la CoQ précédente, a été transmis aux membres de la CoQ. Lecture est faite des ajouts faits au dossier d'avant-projet pour la rénovation des bâtiments communaux De Swaef – Debatty ainsi que le parc en intérieur d'îlot, suite aux remarques de la CoQ. Le PV est approuvé sans remarques.

1 Avis sur l'avant-projet de rénovation du Centre Culturel de Scheut

Le bureau A-Practice a été désigné pour réaliser le projet du Centre Culturel occupé par Escale du Nord, sis rue L. De Swaef 18, accessible depuis le parc de Scheut. La rénovation doit permettre d'améliorer les usages du bâtiment et les performances énergétiques en atteignant la norme « Très Basse Énergie ». La sélection et la conception du projet a été réalisée en collaboration étroite avec Escale du Nord, futur occupant des locaux.

Présentation de l'avant-projet

Le projet est présenté par Vincent Piroux du bureau A-Practice. La Commission de Quartier formule des remarques au fur et à mesure de la présentation¹.

La terrasse est-elle couverte? La terrasse est ouverte au niveau du toit mais fermée sur les côtés, avec des ouvertures créant des vues cadrées vers le parc.

La fermeture latérale de la terrasse ne risque-t-elle pas de créer un effet d'enfermement, alors même que le souhait est de s'ouvrir vers le parc? Pourquoi ce choix? L'idée est de créer un bâtiment unitaire grâce à une sorte de « cloche » qui permet à la fois de répondre aux exigences d'isolation mais également de créer un signal fort depuis le parc, comme une lanterne. Elle est cependant ouverte en certains points afin de créer des vues cadrées sur le parc.

Quel est l'usage envisagé pour la terrasse? Les usages des espaces ne sont pas déterminés afin de disposer d'espaces polyvalents. Cependant, la terrasse est envisagée comme une extension de l'atelier. Le fait qu'elle soit abritée permet de prolonger des activités dans cet espace.

¹ Les remarques ou questions des membres sont en caractère normal. Les réponses ou considérations de l'architecte et/ou du chef de projet sont reprises en italique dans le texte.

Quelle est la couleur et l'aspect du bardage? *Le bureau d'études travaille actuellement sur le choix du matériau. Le bardage est à priori de blanc laiteux, opalin, qui offre un certain jeu de transparence. La piste serait de s'orienter vers du polycarbonate ondulé, qui est un matériau basique, léger et facile d'usage. Le sous-bassement serait en matériau plus rigide afin de résister aux chocs, jets de ballons etc.*

Le revêtement est-il facilement nettoyable? *Le partie de sous-bassement le sera (éventuellement voir avec la cellule anti-tag). Pour la partie de bardage, en hauteur, il n'y a pas de raison de devoir le nettoyer.*

Quel système d'aération est prévu? Où sont placées les installations techniques? *Il s'agit d'un système double flux avec récupération de chaleur, exigé dans le cas d'un bâtiment très basse énergie. L'installation liée à la ventilation sera placée sous la terrasse. Pour le reste, un local technique est prévu au 2ème étage.*

Une formation pour l'utilisation des installations techniques est-elle prévue pour le personnel? *Cela n'est pas prévu dans la mission d'étude. En revanche, le bureau d'étude recherche, dans ses projets, un usage simple et non contraignant des bâtiments, même s'ils sont dotés de technologies nouvelles.*

Les châssis sont-ils fixes? Les bowindows sont-ils vitrés sur toutes les faces? *Certains châssis peuvent-être ouverts, d'autres sont fixes. Les châssis en saillie sont apparentés à des « bow-windows » typiques des maisons bruxelloises, dans l'esprit de mise en saillie, mais ne sont vitrés que sur une face.*

Y-a-t-il eu des études acoustiques de menées? *La mission ne comportait pas de d'études ou de seuils spécifiques à atteindre en termes d'acoustique. L'acoustique extérieure est améliorée grâce à la nouvelle enveloppe du bâtiment. L'acoustique intérieure est améliorée, notamment par le placement de fonctions autour de la salle de spectacle. Escale du Nord précise que le plus important est l'acoustique extérieure, afin de garantir une bonne intégration du centre culturel dans le quartier. Il est plus facile d'adapter les usages en fonction de l'acoustique intérieure.*

Où se fera l'entrée technique? *L'entrée technique est prévue rue L. De Swaef pour des usages quotidiens. L'accès à des décors imposants et certains déchargements se feront par la double porte du parc, directement vers la salle de spectacle.*

La grille du jardin existante est-elle maintenue? *Un contact a été pris avec le bureau qui réaménage le parc afin de coordonner les accès au Centre culturel par le parc. La grille du jardin est en bon état et sera donc maintenue.*

Avis général sur l'ensemble du projet

La Commission de Quartier félicite et remercie le bureau A-Practice pour son travail et sa présentation. Le projet présenté est judicieux et propose une bonne réorganisation de l'espace interne. Il permet également de gagner de l'espace avec le principe « d'emballage » du bâtiment. Le bureau d'études a pris le parti d'ouvrir le bâtiment vers le quartier et vient poser des bases d'utilisation qui vont au-delà de l'architecture. Les réponses à des solutions techniques sont simples mais permettent de répondre aux

difficultés rencontrées actuellement dans l'usage du bâtiment. L'idée de vues cadrées et de jeu de lumières vers le parc est également très appréciée.

Ce projet est considéré comme une vraie plus-value pour le quartier. Il offrira de beaux espaces et constituera également un point d'appel remarquable depuis le parc.

2 Avis sur l'avant-projet de réaménagement du passage James Ensor

Présentation de l'avant-projet et du dossier d'exécution

Géraldine Pegoff, gestionnaire du projet Permascheut, présente l'avant-projet de réaménagement du passage Ensor, qui permet d'accéder au potager Ensore déjà réaménagé dans le cadre du contrat de Quartier Durable Scheut. L'avant-projet est le fruit d'une collaboration inter-services (Rénovation urbaine, Développement urbain, Développement durable, Travaux publics, Espaces Verts, Propriétés communales) visant à revoir l'aménagement du passage pour en améliorer la convivialité, l'accessibilité et permettre le développement d'espèces favorisant la biodiversité. Une réflexion a également été menée afin de limiter les besoins en entretien, en réponse aux difficultés que rencontre le service des Espaces verts.

Les plans ont été réalisés par les services de l'administration communale d'Anderlecht. Un marché pour la mise en œuvre du chantier a été lancé. Une partie du marché a été réservée aux entreprises de travail adapté (mise au travail de personnes avec un handicap).

La plantation de haies est réalisée en partenariat avec le centre Paul Duvignaux. Les habitants qui souhaiteront s'investir dans le projet pourront participer à une journée de plantation collective le 22 mars. Les potagistes s'occuperont également de planter une partie des haies qui seront entretenues par leurs soins afin de récupérer du broyat pour le potager. L'inauguration du passage est prévue en mai.

La Régie des Quartiers intervient-elle dans le projet? La Régie (asbl visant à l'insertion socio-professionnelle) interviendra dans la rénovation du chemin en dolomie.

Le projet vise également à supprimer le parking sauvage à l'entrée du potager. Cela ne va pas créer un report de stationnement sur le quartier? Mis à part quelques riverains, le stationnement est surtout lié à l'afflux de personnes lors de messes de l'église évangélique qui se trouve de l'autre côté du chemin de fer.

Des poubelles, bancs, panneaux explicatifs sont-ils prévus? Des panneaux explicatifs seront placés dès l'inauguration. Des bancs sont présents sur le potager mais ne sont actuellement pas prévus sur le passage. La pose de bancs pourrait être envisagée par la suite mais il conviendra de prendre en considération, notamment, l'éclairage du passage, afin d'éviter des lieux de regroupement sans visibilité. Il n'y a pas de poubelles prévues à ce stade. Le principe appliqué sur le potager est que chacun doit ramener ses déchets, dans la mesure où il n'y a pas de ramassage à ce niveau de la rue Ensor.

Il serait intéressant d'impliquer les jeunes du quartier dans la plantation de la haie. La journée du 22 mars est prévue pour cela. Les animateurs présents et intéressés prendront contact avec Géraldine pour impliquer les jeunes dans cette journée.

Avis général sur l'ensemble de l'avant-projet et du dossier d'exécution

La Commission de Quartier marque un avis positif sur le projet.

3 Autres points

Projet de pérennisation de la Maison de Quartier

Dans le cadre du Budget participatif, le CAD De Boei a présenté un projet plébiscité par les habitants, qui vise à mettre en place une réflexion autour de la pérennisation de la Maison de Quartier. Ce projet va se mettre en place à partir du début de l'année 2015, autour d'un certain nombre de réflexions présentées ce soir.

La Commission de Quartier précise que la Commune est obligée d'assurer la pérennisation du projet de Maison de Quartier pour pouvoir bénéficier du subside visant à rénover les bâtiments qui accueilleront la future Maison de Quartier. Elle rappelle que les projets liés au contrat de Quartier, et notamment la Maison de Quartier et le Budget participatif sont menacés de disparaître alors qu'une dynamique s'est créée et que les projets commencent à bien fonctionner. « Si le contrat de Quartier se termine, le quartier, lui, ne se termine pas! ».

La question du QUOI est évidente, la Maison de Quartier a déjà montré son utilité dans le quartier et a apporté beaucoup de choses aux habitants, aux asbl., à la Commune.... La question à développer concerne surtout le QUI? Est-ce à la Commune de mettre en place le personnel nécessaire ou aux asbl de se regrouper pour permettre d'engager du personnel et de gérer le lieu? *Un débat s'engage.* La solution semble être dans le compromis entre la Commune comme ciment et des asbl impliquées, qui s'entendent sur la gestion, indépendamment de leur public cible.

Il est rappelé que ce débat sera mené au cours des réunions organisées prochainement dans le cadre du projet du CAD De Boei, en collaboration avec la Commune qui doit apporter à la Région un plan de gestion de l'équipement.

La Commission de Quartier rappelle qu'il faut également envisager la Maison de Quartier dans le cadre du pôle qui se met en place, avec le centre culturel, l'accueil extra-scolaire (IBO), la crèche et le parc. Il est important d'élargir la réflexion et de prendre en compte les partenaires dans la gestion. La Maison de Quartier n'est pas un bâtiment, mais bien une dynamique.

La Régie dans votre Quartier

L'asbl la Régie des Quartier continue d'intervenir dans la rénovation des trottoirs du quartier. La rue de la Cordialité et la rue du Bien-Être viennent d'être rénovées. Ils travaillent actuellement sur l'avenue de Scheut.

Fin de la réunion 21h30.